

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE ET
DE LA DEFENSE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nominations

--:-

303 /PR/C.../MAISD.

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
titution de la République du Dahomey;

VU la Loi n°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
liste des emplois supérieurs de la République du
Dahomey dont la nomination des titulaires est
faite par le Président de la République, le Con-
seil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

- II) E C R E T E -
-*****-

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.	1
JORD.	1
MAISD.	8
MFT.	2
MEFP.	2
SGAN.	20
SGCM.	20
DP.	4
CF.	2
SF.	5
F.	2
D.	2
FP.	2
INFO-RADIO.	2
MJL.	2
DEP.SUD-EST.	1
DEP.NORD-EST.	1
INTERESSES.	2

ARTICLE 1°- Monsieur EGUE GUILLAUME Instituteur
est nommé Adjoint au Préfet du Sud-Est à Porto-Novo en rempla-
cement de Mr. BALLE Thomas qui reçoit une autre affectation.

ARTICLE 2°- Monsieur BALLE Thomas, précédemment Adjoint au
Préfet du Sud-Est à Porto-Novo, est nommé Adjoint au Préfet
du Nord-Est à Parakou.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la
date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié
et communiqué partout où besoin sera.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.